

Madame , Monsieur,

L'Ecole de musique vous informe de la reprise des cours de musique à dater du 14 Septembre 2026.

Nous aurons plaisir à recevoir vos inscriptions aux dates suivantes :

- Samedi 5 Septembre

Ecole de musique de 10h00 à 12h00
Au 29 rue de la république

- Dimanche 6 Septembre

Forum des associations de 10h00 à 17h00
Au complexe sportif C3R, rue des écoles

L'école de musique de la Société Musicale de St Rémy-Lès-Chevreuse propose des cours de musique dans de nombreuses disciplines.
La scolarité se déroule du 14 Septembre 2026 au 2 Juillet 2027, pour un total de 33 semaines.
Outre cette formation, les élèves peuvent enrichir leurs connaissances en participant à différents ensembles musicaux ou classes d'orchestres.

Pour tout renseignement,

veuillez consulter notre site internet :
<https://musiremy.fr>

ou nous contacter :

Ecole de musique - Société Musicale
Courriel : secretaire-ecole@musiremy.fr



ECOLE DE MUSIQUE

de
la Société Musicale de Saint Rémy-lès-Chevreuse
Courriel : secretaire-ecole@musiremy.fr
Web : www.musiremy.fr

Association Loi 1901 Enrg n° 2822 S.-P Rambouillet
SIRET : 326 739 844 00024

Année 2026 — 2027

Ecole affiliée à la Fédération Musicale des Yvelines
et à la Confédération Musicale de France.
Avec le soutien de la Mairie de Saint Rémy-Lès-Chevreuse
Agréée Jeunesse et Sport—Education Populaire

Ecole de Musique

Société Musicale

**Inscriptions
2026-2027**

École de Musique
Société Musicale de Saint Rémy-Lès-Chevreuse
Mail : secretaire-ecole@musiremy.fr
Web : <https://musiremy.fr>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Année 2026-2027

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Tél : _____ Tél mobile : _____
Courriel : _____
Instrument choisi : _____ Niveau de solfège : _____ Niveau instrument : _____

Date : _____ Signature : _____

Cocher les options

Eveil musical	
Formation musicale seule	
Formation 1er cycle 20 min (FM obligatoire)	
Formation 1er cycle 30 min (FM obligatoire)	
Formation 1er cycle 40 min (FM obligatoire)	
Formation 2ème et 3ème cycle 30 min	
Formation 2ème et 3ème cycle 40 min	
Formation 2ème et 3ème cycle 50 min	
Formation 2ème et 3ème cycle 60 min	
Classe d'orchestre	
Prêt d'instrument	
Cadre réservé au secrétariat	Classe FM

Tarif des cours par trimestre

Formation	Durée	Tarif
1er cycle Instrument et formation musicale	20 min **	173,00€
1er cycle Instrument et formation musicale	30 min	261,00€
1er cycle Instrument et formation musicale	40 min	342,00€
2ème, 3ème cycle Instrument et/ou formation musicale	30 min	261,00€
2ème, 3ème cycle Instrument et/ou formation musicale	40 min	342,00€
2ème, 3ème cycle Instrument et/ou formation musicale	50 min	426,00€
2ème, 3ème cycle Instrument et/ou formation musicale	60 min	514,00€
Formation Musicale seule 1er, 2ème et 3ème cycle	forfait	73,00€
Eveil Musical, Solfège adulte	45 min	73,00€
** sauf percussion (30 min)		

Classe d'orchestre (*)	forfait	32,00€

(*) Gratuit pour les élèves suivant une formation instrumentale à l'école de musique.

Formation

- La formation musicale est obligatoire pour tout le 1er cycle et est gratuite pour les élèves inscrits à une formation instrumentale

Formation Musicale

- 1er cycle : 1A, 1B, 1C, fin de 1er cycle
- 2ème cycle : 2A, 2B, 2C, fin de 2ème cycle (sous réserve)
- Adultes

Formation instrumentale

- Clarinette, Flûte, Saxophone
- Trompette, Trombone, Tuba,
- Percussion, Batterie Jazz
- Violon, Violoncelle, piano
- Guitare classique, électrique et basse
- Autres disciplines (sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves)

Les lieux et horaires des cours seront précisés par chaque professeur.

Conditions d'inscription

Sauf cas de forces majeurs, (déménagement, perte d'emplois...), les montants des formations à l'école de musique s'entendent pour une année scolaire complète, les professeurs étant engagés pour l'année complète.

Inscription : 30€ par famille

Les tarifs des cours (hors inscription et ensemble) sont réduits de 5% pour deux et de 8% pour trois enfants et plus inscrits d'une même famille.

Les ouvrages nécessaires à la formation musicale et instrumentale sont à la charge des familles.

Des instruments peuvent être fournis (sous réserve de disponibilité) pour une période maximale de 2 ans, moyennant une participation annuelle de 100€. (une caution de 300€ est demandée). Cette participation reste acquise à l'Ecole de Musique quelque soit le motif de la restitution de l'instrument.

Modalités de paiement

- Un chèque représentant la totalité du montant dû pour l'année ou,
- Trois chèques représentant chacun le montant des 3 trimestres remis à l'inscription et encaissés en septembre pour le 1er trimestre, à partir du 15 Décembre 2026 pour le 2ème trimestre et du 31 Mars 2027 pour le 3ème trimestre

Le montant de la participation au prêt d'instrument ainsi que le droit d'inscription seront encaissés avec le 1er versement.

Les chèques seront libellés à l'ordre de

« L'Ecole de Musique de la Société Musicale de St Rémy Lès Chevreuse. »

Certains comités d'entreprises prennent en charge une partie du coût des activités. Demandez une attestation d'inscription.

Note : En s'inscrivant, le signataire accepte que l'association conserve les données fournies à des fins de gestion.

